

Démenti concernant la pointe de flèche prétendument fichée dans une vertèbre humaine de l'abri de la Sigillée

Michel TOUSSAINT

A. INTRODUCTION

Situé sur la rive droite du val de l'Aisne, à Bomal-sur-Ourthe, province de Luxembourg, Belgique, l'abri de la Sigillée a été sondé en 1978 par Jacques Dubois, à l'occasion de la dernière campagne de fouilles conduite à la grotte du Coléoptère par Michel Dewez, puis exploité en 1986 et 1987 par Jacques Dubois et Liliane Henderickx. Ces travaux ont fait l'objet de trois notices dans la revue *Archéologie* (Dewez, 1978; Henderickx, 1986 et 1987), d'un rapport préliminaire (Henderickx et Dubois, 1988) et d'un ensemble d'articles qu'on peut considérer comme la publication finale du site (De Coninck *et al.*, 1990; Ervynck, 1990; Henderickx et Dubois, 1990; Janssens, 1990; Van Strydonck, 1990; Witvrouw, 1990). Outre des traces d'occupations gallo-romaine, protohistorique et mésolithique ou paléolithique supérieur, l'abri de la Sigillée a livré une sépulture individuelle à incinération et une sépulture collective du Néolithique, datée au ^{14}C de 4460 ± 60 BP (IRPA 920).

Les textes publiés en 1988 et 1990 par Henderickx et Dubois font état de la découverte, dans la sépulture collective néolithique du site, d'une pointe de flèche «fichée» dans une vertèbre humaine.

Le présent article vise à :

- apporter un démenti formel aux affirmations selon lesquelles j'aurais personnellement constaté l'insertion des quelques millimètres de l'extrémité de la pointe de flèche dans la vertèbre et les en aurais retirés;
- montrer, par l'examen attentif des textes de la première notice (Henderickx, 1986) et des deux articles successifs (Henderickx et Dubois, 1988 et 1990) écrits sur le sujet par les fouilleurs impliqués, qu'il y a des incohérences graves entre les

différentes présentations des relations de la pointe de flèche et de la vertèbre.

B. DEMENTI PERSONNEL

Dans leur article de 1990, Henderickx et Dubois prétendent que (p. 12) : «L'intérêt majeur de l'abri de la Sigillée réside dans la découverte, en 1978, d'une **pointe de flèche fichée dans une vertèbre humaine** [...]; l'extrémité, brisée, de la pointe se trouvait encore incrustée dans l'os; c'est Michel Toussaint qui l'en avait extraite lors d'un examen préliminaire dans notre laboratoire».

Etant cité comme aval, sans mon accord, et en dehors d'une citation bibliographique, je tiens à démentir formellement la version des faits qui est proposée et à garantir que les quelques millimètres de **l'extrémité brisée de la pointe n'étaient pas incrustés dans l'os. Je ne les en ai donc pas extraits**. Il est en outre légitime de se demander pourquoi, dans ce texte de 1990, Henderickx et Dubois n'ont pas pu reproduire, à leur figure 5, cette extrémité manquante qu'ils n'auraient pourtant pas manqué de conserver comme preuve s'ils en avaient disposé.

J'affirme également, pour avoir examiné longuement et à plusieurs reprises les pièces en 1986 et pour avoir participé à leur nettoyage fin avec J. Dubois, que la pointe de flèche et la petite cavité de la vertèbre où Henderickx et Dubois prétendent que l'extrémité du projectile était fichée, ne présentent aucune conformité qui permettrait de les ajuster à la manière d'une clé et du trou de la serrure correspondante, critère qui est en définitive le seul à apporter la certitude en la matière.

Lors de son étude anthropologique, le docteur Janssens (1990) s'était, lui aussi, rendu compte de la difficulté de comprendre le phénomène imaginé

par Henderickx et Dubois. C'est ainsi qu'il en est venu à suggérer (p. 27) que «[...] l'arme a dû toucher la cage thoracique tout en y perdant l'extrémité de sa pointe [...]», interprétation qui est évidemment incompatible avec l'affirmation de Henderickx et Dubois concernant l'insertion du fragment distal de pointe de flèche dans la vertèbre.

C. LA «POINTE DE FLECHE FICHEE DANS UNE VERTEBRE» DE L'ABRI DE LA SIGILLEE ET SES CONTRADICTIONS

La comparaison des trois textes où Henderickx et Dubois présentent l'unique pointe de flèche trouvée dans la sépulture collective néolithique de l'abri de la Sigillée est particulièrement révélatrice.

Dans la notice publiée après la fouille de 1986 (Henderickx, 1986), la pièce est citée **sans aucune référence à son éventuel enfoncement dans une vertèbre** : «La campagne de cette année [...] a permis de continuer la fouille de l'ossuaire qui a livré un riche matériel archéologique (pointe de flèche, pendeloques, céramique, etc.) [...]».

Une nouvelle version apparaît dans l'article publié à la fin de l'été 1988 dans la petite revue qu'éditent J. Dubois et L. Henderickx (Henderickx et Dubois, 1988, p. 11) : «Un des intérêts majeurs de l'abri de la Sigillée réside dans la découverte d'une **pointe de flèche fichée dans une vertèbre humaine** [...]». Les figures 3a et 3b de cet article de 1988 montrent en effet la pointe de flèche insérée dans une vertèbre, apparemment une douzième thoracique et aucune réserve d'aucune sorte ne figure dans le texte. La totalité de la pointe est présentée, sans équivoque possible, comme fichée dans la vertèbre. C'est un fait archéologique indiscutable qu'on nous décrirait maintenant et nullement une reconstitution d'hypothèse. A la lecture de l'article incriminé, les quelques millimètres de l'extrémité de la pointe, qui joueront un rôle important dans l'article de 1990 ne sont pas, soulignons-le, pris en compte.

L'article final (Henderickx et Dubois, 1990) révèle, on l'a vu au § B, une troisième variante. On découvre cette fois que seule l'extrémité de la pointe aurait été incrustée dans la vertèbre et que je l'en aurais extraite.

En résumé, la pointe de flèche, par ailleurs parfaitement authentique, est d'abord isolée, elle réussit ensuite à se ficher dans une vertèbre avant que seule son extrémité y soit insérée !

D. INCOHERENCES COMPLEMENTAIRES

La comparaison des illustrations publiées par Henderickx et Dubois (1988 et 1990) révèle d'autres problèmes qui confirment les incompatibilités décelées par la lecture des textes. La pointe de flèche aurait ainsi, prétendent les fouilleurs (Henderickx et Dubois, 1988, p. 11 et 1990, p. 12), «[...] pénétré par le côté droit, du haut vers le bas [...]», direction soulignée par la figure 4 de leur article de 1988. Si tel avait jamais été le cas, leurs représentations photographiques et graphiques de la pointe insérée dans l'os (fig. 3a et 3b de 1988 ou 4 et 3 de 1990) sont incorrectes. Si le projectile était en effet entré selon la direction affirmée, il devrait, sur la photo et le dessin le représentant fiché dans la vertèbre, être observé en une sorte de vue semi-plongeante, avec des effets de perspective. Rien de tout cela sur les illustrations : au contraire, le pourtour du projectile planté dans la vertèbre est exactement le même que celui du dessin le représentant posé à plat sur la table à dessin (Henderickx et Dubois, 1990, fig. 5); il en va de même pour chacune des retouches.

E. CONCLUSIONS

Pour conclure et résumer, je démens de manière formelle avoir extrait d'une vertèbre de l'abri de la Sigillée les quelques millimètres de l'extrémité de la seule pointe de flèche trouvée dans le site. L'examen attentif des documents, réalisé en 1986 par mes soins, a au contraire permis de constater, sans nul doute possible, qu'il n'existait aucune conformité morphologique entre un «trou» présent sur la vertèbre en question et la pointe de flèche.

Les trois textes successifs publiés par Henderickx et Dubois concernant la dite «pointe de flèche fichée dans une vertèbre» se contredisent d'ailleurs : le projectile est cité sans aucune référence à son éventuel enfoncement dans une vertèbre dans la première note, la pointe complète se fiche ensuite dans l'os dans la seconde relation avant que seule son extrémité distale y soit insérée dans la troisième publication.

Remerciements

J'ai le plaisir d'exprimer ma gratitude à Mme M. Ulix-Closset et à M. J.-M. Cordy qui ont bien voulu participer à la réflexion qui sous-tend cet article. Les remarques des membres du comité de lecture du présent bulletin à propos des diverses

versions de ce texte ont également été utiles et très appréciées. La responsabilité du texte final incombe cependant uniquement à l'auteur.

Bibliographie

- DE CONINCK, ERVYNCK, A. et GAUTIER, A., 1990. L'abri de la Sigillée. VI. Lièvres siffleurs, lemmings, rats commensaux et rats musqués : analyse sommaire de la faune. *Anthropologie et Préhistoire*, 101 : 39-45.
- DEWEZ, M., 1978. Durbuy : abri de la Sigillée. *Archéologie*, 1978, 2 : 61.
- ERVYNCK, A., 1990. L'abri de la Sigillée. IV. Les ossements humains brûlés. *Anthropologie et Préhistoire*, 101 : 29-33.
- HENDERICKX, L., 1986. Bomal (Lux.) : l'abri de la Sigillée. *Archéologie*, 1986, 2 : 86.
- HENDERICKX, L., 1987. Bomal (Durbuy, Lux.) : abri de la Sigillée. *Archéologie*, 1987, 1 : 29.
- HENDERICKX, L. et DUBOIS, J., 1988. L'abri de la Sigillée à Juzaine-Bomal (province de Luxembourg). Rapport préliminaire. *Revue d'Archéologie et de Paléontologie*, 5 : 6-19.
- HENDERICKX, L. et DUBOIS, J., 1990. L'abri de la Sigillée. I. Résultats des fouilles. *Anthropologie et Préhistoire*, 101 : 7-19.
- JANSSENS, P. A., 1990. L'abri de la Sigillée. III. Examen anthropologique et paléopathologique. *Anthropologie et Préhistoire*, 101 : 25-27.
- VAN STRYDONCK, M., 1990. L'abri de la Sigillée. V. Datation par le radiocarbone. *Anthropologie et Préhistoire*, 101 : 35-37.
- WITVROUW, J., 1990. L'abri de la Sigillée. II. Etude de la céramique. *Anthropologie et Préhistoire*, 101 : 21-23.

Adresse de l'auteur : Michel TOUSSAINT
Association wallonne de Paléoanthropologie
c/o musée Ourthe-Ambève
1, place Leblanc
B-4170 Comblain-au-Pont (Belgique)